



SOCIÉTÉ DU SALON D'AUTOMNE
PARIS

Salon d'Automne - Paris

EXPOSITION DU 10 au 16 NOVEMBRE 2010 Espace CHAMPERRET

Démarches d'inscription concernant les EXPOSANTS

Le dossier complet de candidature doit être envoyé, sous enveloppe affranchie, au secrétariat du Salon avant le 15 avril 2010.

Afin de faciliter l'exploitation des données relatives aux candidatures, nous vous recommandons, de surcroît, de remplir sur ordinateur le formulaire de candidature, et de nous le faire parvenir par des moyens électroniques à l'adresse e-mail du Salon d'Automne.

PIÈCES à faire figurer dans le dossier de candidature :

1. Formulaire de candidature (modèle joint), rempli et signé.
2. Documents destinés au jury de sélection et au catalogue. Vous êtes priés de fournir :
 - 2 photos papier 10 x 15 cm de l'œuvre (récente) que vous exposerez au Salon d'Automne
 - un CD avec la photo de l'œuvre que vous exposerez au Salon d'Automne (format tiff, jpeg, eps, ou équivalent, de bonne définition) et au format colorimétrique RVB ou CMJN

Ces documents doivent être réalisés par un professionnel.

Chaque document doit porter au dos ou sur le cache : nom, prénom, titre de l'œuvre, format, technique, année d'exécution. Repérer droite, gauche, haut et bas. **Merci de veiller à la qualité de vos envois.** Les documents de mauvaise qualité seront refusés.

3. Le paiement des droits et frais afférents à votre candidature et aux droits d'accrochage. (N'oubliez pas de dater et signer les chèques correspondants).

4. Une enveloppe timbrée à votre adresse. (Timbrée pour un envoi de 50g) format A5.

Tout dossier incomplet ou illisible ne sera pas pris en compte et sera renvoyé.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser au secrétariat :

Société du Salon d'Automne
Grand Palais, porte C, Avenue Franklin Roosevelt 75008 Paris
Tel : 01 43 59 46 07 fax : 01 53 76 00 60
Ouvert les mardis, jeudis et vendredis de 14h à 17h
E-mail : salon-dautomne@wanadoo.fr site internet www.salon-automne-paris.com
An english version of this document is available on our web site.

RÈGLEMENT, À CONSERVER, CONCERNANT LES CARACTÉRISTIQUES DES ŒUVRES QUI SERONT EXPOSÉES :

PEINTURE 1 ŒUVRE	Huile, Acrylique... sous baguette ou cache clous ; Cadres interdits. Dimensions : 2 m de largeur maximum Prévoir le système d'accrochage.
DESSIN PEINTURE A L'EAU 2 ŒUVRES	Crayon, fusain, encre de chine... Aquarelle, gouache, pastel... Encadrement sous verre avec baguette sobre. Système d'accrochage fiable. Dimensions : 2 m de largeur maximum pour 1 ou 2 œuvres
SCULPTURE CERAMIQUE 1 ŒUVRE	Impérativement accompagnée de son socle. La manutention des pièces lourdes sera faite par l'artiste, prévoir les moyens appropriés.
GRAVURE 1 à 3 ŒUVRES	Toutes les techniques de gravure sur cuivre ou sur bois Formats : Soit : 1 gravure supérieure à 56 x 76 cm Soit : 2 gravures 56 x 76 cm (jésus) Soit : 2 gravures 65 x 50 cm (raisin) Soit : 3 gravures dans 2 cadres identiques, 65x50 cm Encadrement sous verre avec baguette sobre. Système d'accrochage fiable.
PHOTOGRAPHIE 1 ŒUVRE ou 1 ensemble	1 photographie ou un ensemble constituant une unité, 2m linéaires maxi et prêt à l'accrochage. Il est conseillé de ne pas présenter de trop petits formats. Encadrement sous verre avec baguette sobre. Système d'accrochage fiable.
ART MURAL DESIGN 1 ŒUVRE ou 1 ensemble	Dimensions : largeur 2m maximum. Préciser sur la notice les matières employées : vitrail, tapisserie, mosaïque, mobilier... prévoir le système d'accrochage. Le cas échéant, la vitrine et l'installation électrique sont à la charge de l'artiste. Fournir un plan d'installation.
LIVRES D'ARTISTES et de BIBLIOPHILIE 1 LIVRE	Description détaillée : titre, dimensions, écrivain, techniques employées pour l'impression et l'illustration.
INSTALLATION VIDEO PERFORMANCES ART NUMÉRIQUE	Description détaillée, techniques utilisées, espace nécessaire... Frais de participation spécifiques et déterminés selon l'espace et les moyens employés, (scénographie, éclairage...), ces derniers restant à la charge de l'artiste.



Salon d'Automne - Paris

SOCIÉTÉ DU SALON D'AUTOMNE
PARIS

EXPOSITION DU 10 au 16 NOVEMBRE 2010 Espace CHAMPERRET

Démarches d'inscription concernant les EXPOSANTS

INFORMATIONS IMPORTANTES :

DROITS D'INSCRIPTION, D'ACCROCHAGE ET D'INSERTION AU CATALOGUE :

Un chèque de 35 € pour les droits d'inscription, restant acquis à l'association pour couvrir les frais.

Un chèque de 290 € qui sera retourné en cas de refus (ce montant est ramené à 150 € pour les artistes de moins de 30 ans).

Attention, les chèques étrangers ne sont pas acceptés.

Pour les virements bancaires de l'étranger, deux possibilités :

- la Banque Postale : IBAN FR85 3004 1000 0102 0548 7L02062 - BIC PSSTFRPPPAR

- LCL : IBAN FR 75 3000 2004 4300 0000 5674 J01 - BIC CRL YFRPP

Merci d'ajouter 15 € pour les frais bancaires et donc de verser la somme de **340 € en une fois** (le cas échéant 200 € pour les artistes de moins de 30 ans).

Les coordonnées bancaires ci-dessus suffisent pour tout transfert. Joindre à votre dossier la copie de votre **ordre de virement** et indiquer **impérativement** au dos du dossier de candidature vos coordonnées bancaires complètes (nom de la banque, adresse et n° de compte, n° IBAN, code SWIFT/BIC) ainsi qu'un RIB pour remboursement éventuel. Si ces renseignements ne sont pas fournis, les sommes resteront acquises à l'Association.

ACCROCHAGE :

Seule l'œuvre (ou les œuvres) présentée(s) au jury de 2010, acceptée(s) et figurant au catalogue, pourront être accrochée(s) au salon.

DROITS DE REPRODUCTION :

Chaque artiste s'engage à ne pas demander au Salon d'Automne un droit de reproduction pour l'œuvre reproduite au catalogue, sur notre site Internet, ou via un média traitant le sujet du Salon d'Automne.

JURY :

La sélection se fera à partir des photographies de l'œuvre présentée. Le jury se réserve le droit de ne sélectionner qu'une œuvre dans les sections où 2 œuvres peuvent être présentées. En cas de refus, le droit d'accrochage vous sera retourné, (minoré des frais bancaires pour les virements).

SAISIE DES INFORMATIONS :

Les informations contenues dans le dossier de candidature seront détenues dans nos fichiers informatiques. Nom, adresse et téléphone figurant sur le dossier de candidature seront reproduits intégralement au catalogue (sauf demande expresse de votre part) et éventuellement sur notre site. Loi du 6/01/78 informatique et liberté.

ASSURANCES :

L'association du Salon d'Automne et Viparis ne sont pas responsables des œuvres qui leurs sont confiées, et déclinent toute responsabilité en ce qui concerne les vols, incendies, détériorations, etc., et conseillent aux artistes de prendre une **assurance personnelle**, depuis le jour du dépôt jusqu'au retrait. L'artiste et son assureur renoncent à tout recours vis-à-vis de l'Association du Salon d'Automne et de la société Viparis.

TRANSPORT :

Le transport et la manutention aller et retour des œuvres sont à la charge exclusive des artistes ou de leur transporteur. Celles-ci devront être déballées, remballées et manutentionnées par vous ou votre transporteur. Aucun emballage ne pourra être stocké sur place.

IDENTIFICATION DES ŒUVRES :

Inscrire : nom, prénom et titre au dos de l'œuvre.

ACQUISITIONS :

Un service de renseignement informera les amateurs. En cas de vente d'une œuvre, l'artiste s'engage à faire un don de 15% à l'Association du Salon d'Automne. Ce don est éligible à la réduction d'impôts de 66%.

RETRAIT :

Passés les horaires de retrait, en fin de salon, qui vous seront communiquées ultérieurement, les œuvres seront remises à la Société Nouvelle Morard, société de garde-meuble, qui facturera à l'artiste les frais de garde et de transport de son œuvre. L'Association décline toute responsabilité.

CATALOGUE :

Chaque artiste ayant été sélectionné, recevra un catalogue.

COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE DE CANDIDATURE (à nous retourner complété, sans rature ni surcharge) :

- **NOM ET ADRESSE** : une seule adresse est autorisée. Vous pouvez demander qu'elle ne figure pas au catalogue, mais les échanges écrits entre le secrétariat et vous, nous obligent à vous demander une adresse pour l'envoi des courriers (une adresse électronique ne suffit pas pour la réponse du jury).
- **TITRE DES ŒUVRES** : si vous présentez plusieurs œuvres (suivant la section choisie), merci de remplir une ligne par œuvre et de préciser le prix pour chacune.
- **ATTESTATION** : penser à **SIGNER** l'attestation.
- **RÉFÉRENCES** : Pour les titulaires de comptes détenus en France, veuillez inscrire les références des deux chèques joints, sur les deux lignes (inscription et accrochage). Si vous résidez à l'étranger, indiquez sur la première ligne (inscription) les coordonnées du compte bancaire utilisé et les références du virement unique effectué pour l'inscription et l'accrochage.